

Protection Sociale Complémentaire : les hospitaliers trahis par les politiques de tous bords !

Alors que les gouvernements successifs ne cessent de vanter leur « attachement au dialogue social », nos politiques font une fois de plus volte-face, tournent le dos aux hospitaliers et trahissent leur propre parole.

En effet, selon des sources journalistiques et comme le confirme l'avant-projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) dans son article 23, les fonctionnaires et agents publics de la FPH ne seront pas éligibles, dès le 1^{er} janvier 2026, à une Protection Sociale Complémentaire (PSC) comme décidé dans l'ordonnance rédigée par la Ministre Amélie de Montchalin.

Ce PLFSS devrait donc reporter l'application de la PSC de deux ans, soit le 1^{er} janvier 2028, la participation financière des employeurs publics au reste à charge des frais de santé pour les hospitaliers.

Le gouvernement n'a même pas eu le courage d'annoncer ce report directement aux Organisations Syndicales représentatives de la FPH ! Comment peut-il encore prétendre être attaché au dialogue social ?! Que dire de notre ancien ministre de tutelle, Yannick Neuder, qui déclarait il y a quelques jours pour motiver son refus de poursuivre sa charge : *"les conditions n'étaient pas réunies pour prendre soin de la santé des Français et de nos soignants. Comme député de l'Isère, je serai un acteur vigilant des choix budgétaires à venir"*. Pour FO, certains cardiologues ne manquent pas d'air quand on sait que ce dossier est sur la table de ce ministre depuis des mois, voire des années, et qu'aucune réunion n'a été organisée (cf. lien du communiqué FO-SPS).

La Fédération des services publics et de santé proteste vivement devant cette décision gouvernementale issue du gouvernement Bayrou et qui sera reprise par le gouvernement Lecornu 2.

Deux ans de plus sans aide au reste à charge : les hospitaliers iraient donc se faire voir !

Cette décision est incompréhensible, injuste et dénigre les hospitaliers alors que l'ensemble des salariés du secteur privé, depuis 2013, bénéficient de ce droit au même titre que les versants État et Territoriale de la Fonction Publique.

La raison invoquée par les décideurs serait un ajustement du délai nécessaire à la négociation avec les organisations syndicales.

Un prétexte irrecevable quand on sait que **FO-SPS alerte et réclame depuis des années l'ouverture des discussions**, notamment lors de la **rencontre du 18 février 2025** avec le ministre de la Santé, **Yannick Neuder** où la Fédération a **déposé une pétition de plus de 80 000 signatures** pour exiger une PSC de haut niveau (voir lien du communiqué 19 février 2025).

Pour la Fédération FO-SPS, la décision de ce report de 2 ans est triplement inacceptable :

- Elle laisserait la responsabilité de la PSC à une autre majorité présidentielle en 2027 ;
- Elle mettra de côté la santé des agents hospitaliers, qui était soi-disant une priorité pour le gouvernement ;
- Elle laissera les agents du secteur public hospitalier sans participation du reste à charge sur les frais de santé ; un nouveau coup de couteau dans le dos qui amputera immédiatement leur pouvoir d'achat.

Finie la reconnaissance, place à l'oubli !

Le temps de la crise sanitaire est bien enterré, et les applaudissements à 20H le soir ne resteront que des applaudissements !

FO-SPS indique que : **"La PSC ne doit pas devenir le sigle de « Pas Sans Couverture » !"'**

La Fédération FO-SPS enjoint l'ensemble de la représentation nationale à ne pas voter ce report et rappelle que ces mêmes élus, députés et sénateurs bénéficient déjà eux-mêmes d'une PSC de haut niveau !

La Fédération FO-SPS refuse catégoriquement ce recul social et prendra toutes ses responsabilités pour défendre les droits des hospitaliers. Assez des discours lénifiants de nos politiques ! Place à l'action de nos gouvernants ! Les agents hospitaliers et tous les agents du secteur médico-social méritent une Protection Sociale Complémentaire digne, universelle et immédiate.

Une solution existe ! Elle reste la moins chère en frais de gestion, et est certainement la plus simple à mettre en œuvre. Elle peut même se décider aujourd'hui et être mise en application dès le 1^{er} janvier 2026 comme prévu. C'est ce que nous appelons le 100 % sécu.

Alors Messieurs les Députés et Sénateurs, un peu de courage politique. Respectez vos engagements et respectez ceux qui, tous les jours, prennent soin de toute la population Française !

Le secrétariat fédéral

Paris, le 14 octobre 2025

Fédération des Personnels
des Services Publics et
des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS